

Parcours et cérémonie au cimetière du Montparnasse le 4 juin 2023

Texte de Roger Martelli

Qui aime la Commune se retrouve souvent dans des cimetières, pour célébrer le courage, le sacrifice des communardes et communards de 1871 et pour fustiger la barbarie des massacreurs impitoyables de Versailles. Et il est vrai que l'héroïsme des martyrs a toujours été un remarquable stimulant pour la lutte toujours nécessaire contre les inégalités, le mal-vivre et les multiples atteintes aux libertés. Mais quand les amoureux la Commune se réunissent autour des tombes et des fosses communes, c'est tout autant pour exalter les morts que pour rappeler que la Commune n'est pas morte, c'est pour clamer que, si atroce qu'ait été le massacre, il n'a pas été un achèvement mais une promesse. Toutes et tous, nous savons que nous sommes-là pour continuer, chacune et chacun à sa manière, ce pour quoi les massacrés de la Commune ont vécu.

L'idéal des communards était la République, dont ses partisans voulaient passionnément qu'elle soit la « vraie », la « bonne » République et donc qu'elle soit, comme on le proclame depuis 1848-1849, la République démocratique et sociale, universelle et laïque. Or nous sommes aujourd'hui dans cette lumière grise qui fait que les contours de la République se font plus flous. La démocratie aujourd'hui apparaît si fragile que l'on parle de plus en plus de démocratie « illibérale », ce néologisme étonnant, trop souvent utilisé pour atténuer le risque pourtant bien grand qu'il n'y ait bientôt plus de démocratie du tout.

Dans des moments comme celui-là, il est bon de se redire que la Commune, si elle n'est pas un modèle qu'il suffirait de copier, a été un exemple dont l'audace et la profondeur ont de quoi nous faire réfléchir, encore et encore. Au fond, une poignée d'années après Abraham Lincoln, la Commune n'a fait rien d'autre, sans la connaître, que tenter de mettre en œuvre la formule célèbre du « gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ».

S'il fallait énoncer de façon simple le principe qui guide les élus de la Commune, on pourrait s'en tenir à ceci : la souveraineté légitime ne peut être que celle du peuple lui-même et elle se manifeste par l'expression du suffrage universel, direct ou indirect. Et si l'on veut préciser les composantes majeures du principe, on peut, sans risque de simplisme, se fixer sur ces quelques mots : souveraineté populaire, critique de la représentation faussée, gouvernement direct, autonomie communale et République une et indivisible. On conviendra aisément que nous en sommes loin !

Pour évoquer le parti pris démocratique de la Commune, je m'en tiendrai à trois aspects :

- *Le premier s'énonce simplement. S'il n'est pas de souveraineté en dehors du peuple lui-même, toute instance de décision, qu'elle soit exécutive ou législative, doit être à l'image du peuple souverain. Vous savez sans doute que l'Assemblée nationale actuelle compte 70 % de cadres et professions intellectuelles supérieures contre seulement 6 % d'employés et d'ouvriers. Or, en mars 1871, au sein de l'assemblée communale parisienne, on compte 4 ouvriers sur 10, soit une proportion très proche de celle de la population parisienne. Jamais dans le passé, et malheureusement jamais depuis 1871, nous n'avons connu une*

représentation aussi fidèle du corps électoral qui l'a désignée. Autant dire que, rien qu'en matière de démocratie représentative, la Commune est Médaille d'or, et très loin devant toutes ses concurrentes.

- *Le deuxième aspect que j'évoquerai est plus complexe et plus intéressant encore pour nous. Dans la conception classique de la représentation, c'est-à-dire depuis 1789 pour ce qui est du territoire français, les citoyens délèguent à leurs représentants le pouvoir de voter la loi. La Commune n'annule pas ce principe, mais elle le complète de façon originale. Dès avant les élections de la fin mars, le Comité central de la garde nationale, qui a piloté l'insurrection du 18 mars, avance l'idée que le prochain conseil communal sera « responsable et révocable » et qu'il sera « placé sous la surveillance continue des citoyens ». En fait, le Comité central n'invente rien. Il ne fait que reprendre une vieille idée des sans-culottes parisiens de la Révolution française : les élus reçoivent un mandat de leurs électeurs – les élus ne sont donc que des « mandataires » - et si ces électeurs estiment en cours de mandat que leurs élus ont tourné le dos à leurs engagements, ils ont le pouvoir de les révoquer et d'en élire d'autres. En 1871, on n'aurait pas risqué de voir ce spectacle étonnant d'une assemblée finissant par tourner ostensiblement le dos à l'écrasante majorité de ceux qui l'avait élue !*

Mais il n'y a pas que ce droit dans le Paris communard. Le citoyen ne se contente pas de délèguer : il partage l'initiative des lois avec l' élu. En amont du vote, les projets de décret sont précédés par des consultations sérieuses des chambres syndicales alors en pleine expansion, de l'Union des femmes, des comités populaires installés dans les quartiers et même des professionnels, y compris patronaux. Il y a plus encore : l'électeur a le droit de proposer la loi, par des adresses rédigées par les individus, les clubs ou les comités de quartiers alors très actifs. Et notez bien que les élus ont obligation de répondre et seul le temps court de l'expérience communale empêcha la Commune de le faire systématiquement.

Le Paris communard tient donc fermement au principe énoncé à la première séance de l'assemblée : le peuple délègue ses pouvoirs dès l'instant où ils ne lui échappent jamais ; il n'accepte une administration qu'à condition d'être associé d'une façon ou d'une autre à son fonctionnement.

- *Le troisième aspect que j'évoquerai brièvement est dans la pure continuité des précédents. La Commune n'a pas nié la démocratie représentative : elle l'a améliorée. Mais elle est allée au-delà, vers une démocratie plus directe, plus implicative, nous dirions aujourd'hui plus citoyenne. Dans l'esprit communard, la souveraineté ne vaut que si elle est concrètement partagée. Au cœur de la démocratie communale se trouve cette société civile, ce monde des chambres syndicales, des coopératives, des associations, des clubs et des journaux. C'est cette société civile, ces « corps intermédiaires » comme on le dit parfois, pour lesquels le pouvoir actuel affiche aujourd'hui un mépris souverain. Or ce mépris est à la fois démocratiquement inacceptable et contraire à l'efficacité vraie de l'action publique.*

Dans le Paris de 1871, ce ne sont pas seulement des experts qui font le bilan des besoins et des ressources, mais la population elle-même qui s'appuie sur ses structures familiales de vie quotidienne, dans le cadre du travail ou dans la vie de la cité. C'est très officiellement que la Commission du Travail, sous la houlette du Hongrois Leo Fränkel, a cherché à s'appuyer sur 42

associations ouvrières de production installées à Paris. De même, l'Union des Femmes de Nathalie Le Mel et Elizabeth Dmitrieff contribue activement à la mise en place des ateliers qui doivent fournir aux femmes du travail à domicile.

Au fond, l'expérience communarde nous stimule parce que, dans les discours et dans les faits, elle relève d'un pari qui consiste à raccorder des domaines que la société bourgeoise a historiquement dissociés : l'économique, le social, le politique, le symbolique. La démocratie n'est pas seulement l'enregistrement de l'opinion et l'élection. C'est une manière de vivre ensemble et de décider ensemble partout, dans l'entreprise comme dans la cité. En un temps incroyablement court, dominé par la guerre civile, la Commune s'est attachée à la fois à la vie quotidienne, à l'organisation du travail, à la refonte démocratique, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'éducation généralisée, à la laïcité et à la culture de masse. Elle a ainsi ouvert la voie à une gestion populaire du corps social tout entier. Dans des sociétés aujourd'hui clivées et souvent désarticulées, c'est la même ambition de cohérence transformatrice qu'il conviendrait de reproduire.

La Commune est un processus révolutionnaire et n'a pas eu le temps de devenir un régime. Elle n'en indique pas moins des possibles, que sa fin tragique laisse dans leur inachèvement tout autant que dans leur fulgurance. Depuis plus de cent-cinquante ans, ces possibles font continûment partie de l'imaginaire des luttes populaires. Ils sont notre héritage aujourd'hui. Ils sont une mine pour le mouvement en cours.

Vive la Commune, donc, encore et toujours !